



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 17 juillet 2012

Communiqué de presse

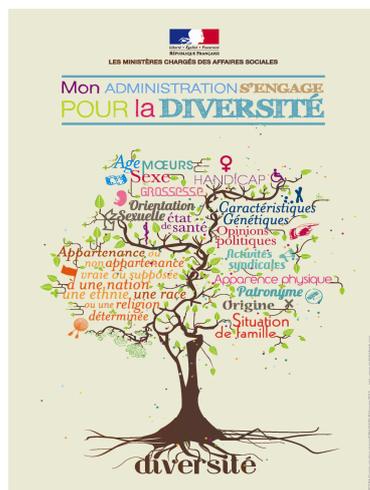
LES MINISTÈRES SOCIAUX OBTIENNENT LE LABEL DIVERSITÉ

Les ministères chargés du travail, de l'emploi, de la santé, de la sécurité sociale, des solidarités, de la cohésion sociale, de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, de la ville et des sports se sont engagés dans la procédure d'obtention du Label Diversité qui atteste de la mise en place d'une politique de **promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations**.

Après un long processus, **le Label Diversité leur est aujourd'hui décerné**. Cette certification valorise les engagements pris en faveur de la promotion de la diversité et encourage à améliorer les processus de lutte contre les discriminations.

Il s'agit d'installer durablement la prévention des discriminations et de **promouvoir la diversité comme valeur sociale**, prônée dans les politiques publiques mises en œuvre par les administrations (centrales et territoriales, ARS) au sein des ministères sociaux.

Cette certification reconnaît ainsi l'ambition nouvelle de ces ministères et valorise, dans la durée, l'ensemble de son plan d'action.



Contact presse :

Bureau de la communication Jeunesse et sports : 01 40 45 98 25 – com@jeunesse-sports.gouv.fr